

Compte rendu de la séance ordinaire du 03 juillet 2020

Présents : HAMM Ernest, GEORGES Michel, MAHDADI Jordan, MOTSCH Grégory, HECKEL Fanny, JAECK Cinthia, LOUTRE Franck, GEORGES Martine, ELLMANN Pierre, MARTIN Yannick, RICHERT Frédéric

Absents et excusés : GEORGES Martine (à partir de la délibération n°2020_07_06)

Procurations : GEORGES Martine à GEORGES Michel (à partir de la délibération n°2020_07_06)

Secrétaire de la séance: LONGFORT Aurélie

Ordre du jour:

Election du Maire, Création des postes d'adjoints, Election des Adjoints
Désignation du secrétaire de séance
Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints au Maire
Délégation de compétences au Maire
Désignation des délégués pour siéger au Syndicat des eaux de Wintersbourg
Désignation du représentant de la commune pour siéger au Conseil des Syndics de l'AFUA Hundert
Désignation du correspondant intempérie ERDF
Désignation du délégué représentant la Commune au sein de CNAS
Désignation du correspondant CCSR (Sécurité routière)
Désignation du correspondant défense
Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
Création des commissions communales et élection des membres
Echange de parcelles dans le lotissement Hundert
Divers - informations

Comme figurant sur l'annexe à la convocation :

En application de l'article 9 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 autorisant les réunions sans public jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant que la salle d'activités est louée à partir du 3 juillet 2020 et que la salle du conseil municipal ne permet pas accueillir un nombre de personnes supérieur aux nombres de conseillers et la secrétaire de mairie,

Afin de respecter les distances et gestes barrières devant être appliqués, la présente réunion se tient sans public.

Election du Maire et des Adjoints (extrait du procès-verbal) :

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GEORGES Michel, plus âgé des membres présents du conseil municipal (L. 2122-8 CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

- M. ELLMANN Pierre
- MME GEORGES Martine
- M. GEORGES Michel
- M. HAMM Ernest
- MME HECKEL Fanny

- MME JAECK Cinthia
- M. LOUTRE Franck
- M. MAHDADI Jordan
- M. MARTIN Yannick
- M. MOTSCH Gregory
- M. RICHERT Frédéric

Mme JAECK Cinthia a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Élection du maire

Appel nominal des membres du conseil

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 (onze) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :
M. MARTIN Yannick et Mme GEORGES Martine.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Un seul candidat se présente : M. HAMM Ernest.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M. HAMM Ernest : 7 voix

M. GEORGES Michel : 2 voix

Proclamation de l'élection du maire

M. HAMM Ernest a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Élection des adjoints

Sous la présidence de M. HAMM Ernest, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Délibération n° 2020 07 01 : Création des postes d'adjoints

Le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 (deux) le nombre des adjoints au maire de la commune.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Élection du premier adjoint

Un seul candidat se présente : M. RICHERT Frédéric

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. RICHERT Frédéric : 8 voix

M. GEORGES Michel : 2 voix

Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. RICHERT Frédéric a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint

Un seul candidat se présente : M. MOTSCH Grégory

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. MOTSCH Grégory : 7 voix

M. GEORGES Michel : 2 voix

Mme JAECK Cinthia : 1 voix

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. MOTSCH Grégory a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Suivent les signatures du Procès-verbal.

Le Maire annonce que la délibération n°2020_07_01 étant incluse dans le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints, l'ordre du jour a été modifié dans cet ordre : élection du maire, création des postes d'adjoints, élection des adjoints.

Délibération n° 2020 07 02 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie LONGFORT, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 07 03 : Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction au Maire inférieure au taux maximal de 25,5% de l'indice du terminal de la fonction publique, à la demande du Maire.

Considérant que le Maire n'a pas demandé à réduire son indemnité de fonction,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, le Conseil municipal, décide et avec effet au 4 juillet 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- de 1er Adjoint au Maire au taux de 8 % de l'indice du terminal de la fonction publique ;
- de 2ème Adjoint au Maire au taux de 6,6 % de l'indice du terminal de la fonction publique.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 1

Délibération n° 2020 07 04 : Délégation de compétences au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, statuant à l'unanimité, décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ; Cette délégation est consentie en défense et devant toutes les juridictions.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Mr le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 07 05 : Désignation des délégués pour siéger au Syndicat des eaux de Wintersbourg

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2008-DRCLAJ/1-045 en date du 11 septembre 2008 portant modification des statuts et transformation en syndicat à la carte du Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, (Il convient de procéder à l'élection des deux délégués titulaires, puis à l'élection du délégué suppléant selon les mêmes modalités)

ELECTION DU PREMIER DELEGUE TITULAIRE

Candidat : M. HAMM Ernest

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. HAMM Ernest, 10 (dix) voix

M. HAMM Ernest, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier délégué.

ELECTION DU DEUXIEME DELEGUE TITULAIRE

Candidat : M. GEORGES Michel

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. GEORGES Michel, 11 (onze) voix

M. GEORGES Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième délégué.

ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT

Candidat : M. MOTSCH Grégory

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. MOTSCH Grégory, 11 (onze) voix

M. MOTSCH Grégory, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme GEORGES Martine, conseillère municipale, ayant d'autres obligations, quitte la séance à 20h15 et donne procuration à M. GEORGES Michel.

Délibération n° 2020 07 06 : Désignation du représentant de la commune pour siéger au Conseil des Syndics de l'AFUA Hundert

Vu l'article L 2122-25 du CGCT, le Maire étant de droit représentant de la Commune de Berling en tant que propriétaire foncier de terrains situés dans le périmètre de l'AFUA et de ce fait membre de l'AFUA « Hundert ».

En application des articles 16 et notamment l'article 18 des statuts de l'AFUA, le Maire invite le conseil municipal à désigner le représentant de la commune de Berling en tant qu'entité publique, au sein du Conseil des Syndics de l'AFUA « Hundert ».

Le Conseiller MAHDADI Jordan propose sa candidature pour l'année 2020.

Après vote, M. MAHDADI Jordan, résidant 7 rue de Phalsbourg 57370 BERLING, est désigné représentant de la commune de Berling audit Conseil des Syndics.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 07 07 : Désignation du correspondant intempérie ERDF

Dans le cadre de la convention signée entre la commune et ERDF ayant pour objet la désignation d'un correspondant intempérie et la définition des modalités d'information et de communication entre ce dernier et ERDF, les habitants de la Commune et les services de l'Etat ;

Considérant qu'après les récentes élections, il convient de désigner un nouveau correspondant ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et statuant à l'unanimité :

- Désigne M. MAHDADI Jordan domicilié 7 rue de Phalsbourg 57370 BERLING, correspondant intempéries.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 07 08 : Désignation du délégué représentant la Commune au sein de CNAS

Depuis le 1er janvier 2019, la commune a mis en place une action sociale permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés par son adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Le Conseil municipal ayant été renouvelé, il convient de désigner un nouveau délégué élu pour représenter la Commune de Berling au sein du CNAS.

Le correspondant au sein du personnel communal étant la secrétaire de mairie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et statuant à l'unanimité, décide :
de nommer Mme HECKEL Fanny, déléguée au CNAS.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 07 09 : Désignation du correspondant CCSR (Sécurité routière)

Le Maire informe que dans le cadre des EPCI l'élection d'un correspondant de sécurité routière s'avère nécessaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, désigne M. ELLMANN Pierre, correspondant Sécurité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 07 10 : Désignation du correspondant défense

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un nouveau correspondant Défense auprès de la Délégation à l'Information et à la communication de Défense, qui dépend du Ministère de la Défense. Ce dernier a pour rôle de sensibiliser nos concitoyens aux questions de la défense.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et statuant à l'unanimité, décide :
de nommer Mme HECKEL Fanny, correspondant Défense.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 07 11 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu l'article L2541-8 du code général des collectivités territoriales, compte tenu de la législation spécifique applicable en Alsace Moselle,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que le président de la CAO doit être le maire,

Considérant que la CAO est composée du maire et de 3 conseillers, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que le nombre de membres suppléants est égal à celui des titulaires,

Après vote et dépouillement, ont été proclamés élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. ELLMANN Pierre	M. LOUTRE Franck
M. GEORGES Michel	M. MOTSCH Grégory
Mme JAECK Cinthia	M. RICHERT Frédéric

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 07 12 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts prévoyant que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants au directeur régional des finances publiques afin qu'il procède à la désignation desdits membres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et statuant à l'unanimité, propose :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. GANGLOFF Olivier (Hangviller)	M. DAMBACHER Christophe (Pfalzweyer)
M. RICHERT Frédéric	M. BURR Thierry
M. MOTSCH Grégory	M. HELMSTETTER Marc
M. GEORGES Michel	M. ENGELMANN Pascal
M. LOUTRE Franck	M. BURKHALTER Patrick
M. ELLMANN Pierre	M. GOHN Serge
Mme GEORGES Martine	M. STRAUB Charles
Mme HECKEL Fanny	M. LENTZ Jean-Luc
Mme JAECK Cinthia	M. CUNY Edouard
M. MAHDADI Jordan	Mme WEISS Sandra
M. MARTIN Yannick	Mme REICHHELD Audrey
M. MARX Frédéric	M. HOFFMANN Christophe

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 07 13 : Création des commissions communales et élection des membres

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, à l'élection des membres des différentes commissions communales ;

Après vote et dépouillement, ont été proclamés membres des commissions ci-après :

Commission au Conseil d'école : MOTSCH Grégory

Commission Sociale :

Responsable : HECKEL Fanny

Membres : GEORGES Martine, GEORGES Michel, JAECK Cinthia, MARTIN Yannick

Missions : manifestations communales, bulletin municipal, site Internet, aide sociale, conseil municipal des jeunes (7 à 18 ans), encadrement – gestion du verger pédagogique, anniversaires des aînés.

Commission Technique - entretien :

Responsable : MOTSCH Grégory

Membres : ELLMANN Pierre, LOUTRE Franck, MAHDADI Jordan, MARTIN Yannick

Missions : bois bourgeois, église, cimetière et logement, salle d'activités, village fleuri, aire de jeux, embellissement du village et éclairage de Noël.

Commission Travaux – marchés publics (hors appel d’offres) :

Responsable : RICHERT Frédéric

Membres : GEORGES Michel, HECKEL Fanny, MAHDADI Jordan, MARTIN Yannick

Missions : Etudes avant-projet, suivi des travaux, ouverture des plis – mise en concurrence ;
Aménagement des terrains communaux, Biodiversité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 07 14 : Echange de parcelles dans le lotissement

Hundert

Le Maire a obtenu l'accord des propriétaires de la parcelle cadastrée section F n°424 pour l'échange d'une partie de ce terrain afin de faciliter l'accès des véhicules dans la rue du Beau Soleil. Il présente au conseil le Procès-Verbal d'arpentage annexé à la présente délibération. Il précise que cet échange se fera sans soulte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, AUTORISE le Maire à échanger :

la parcelle section F n°426, propriétaire Commune de Berling, superficie 0a10
avec la parcelle section F n°424 propriétaires LITT Laetitia née SCHMIDT et MARIN Vanessa née SCHMIDT, superficie 0a10.

Valeur de l'échange : 450€.

Echange sans soulte.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Divers - informations

- Réunion Jury Criminel du 6 juillet 2020 : le Maire étant absent à cette date, il propose à Mme HECKEL Fanny d'y assister.
- Dates des prochaines réunions du conseil municipal prévues à 19h : jeudi 30 juillet, vendredis 11 septembre, 23 octobre et 4 décembre 2020.
- Afin de porter à la connaissance des conseillers les projets en cours, le Maire propose une réunion des Commissions Technique - entretien et Travaux – marchés publics le vendredi 10 juillet 2020 à 20h.
- Point sur les prochains anniversaires des aînés
- Arrêté portant nomination d'un stagiaire au grade d'agent technique territorial : Agent d'entretien, Sandra MOTSCH.
- Les brioches du 14 juillet seront distribuées à domicile aux enfants de 3 à 14 ans par Mme MOTSCH Sandra.

Compte-rendu établi par Ernest HAMM, Maire. Berling, le 07 juillet 2020



